

**Conditions économiques des établissements publics d'aliénés.**

Cantons.	Etablissements.	Nombre des places.	Frais pour			Frais par place.	Propriété partic. de l'établissement.	Subvention de l'Etat en 1873.	Frais moyens par malade en traitement.	Surface	
			Construction et aménagement.	Mobilier.	Total.					de l'établissement avec jardins et cours à l'usage des malades.	spécialement destinée pour l'horticulture et l'économie rurale.
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Arp.	Arp.	
Zurich . . . . .	Burghölzli . . . . .	260	2,265,823	195,000	1,460,000	9461	<sup>1</sup> 125,385	ca. 60,000	2. —	73	ca. <sup>2</sup> 10
	Rheinau <sup>3</sup> . . . . .	600	<sup>3</sup> 862,178	<sup>3</sup> 178,189	1,040,367	1734	—	<sup>4</sup> 136,498	1. 35	20	284
Berne . . . . .	Waldau . . . . .	300	952,823	73,000	1,025,823	<sup>21</sup> 3486 4460	c. <sup>5</sup> 40,000	<sup>5</sup> 45,000	1. 63	13	<sup>6</sup> 150
Lucerne . . . . .	St-Urbain . . . . .	300	<sup>7</sup> 1,300,000	<sup>8</sup> 125,000	1,425,000	4750	186,000	<sup>10</sup> 60,000	?	11	<sup>9</sup> 212
Fribourg . . . . .	Marsens . . . . .	100	ca. 500,000	en construction	—	—	—	—	—	—	—
Soleure . . . . .	Rosegg . . . . .	160	500,000	40,000	540,000	3375	605,074	<sup>11</sup> 54,500	2. 08	2	50
Bâle-ville . . . . .	Division de l'hôpital . . . . .	58	Division de l'hôpital			—	—	—	<sup>12</sup> 2. 97	—	—
St-Gall . . . . .	St-Pirminsberg . . . . .	250	<sup>13</sup> 752,963	<sup>14</sup> 24,376	777,339	3109	<sup>15</sup> 3,000	12,462	2. 14	4 <sup>3</sup> / <sub>5</sub>	230
Argovie . . . . .	Koenigsfelden . . . . .	300	1,900,000	200,000	2,100,000	7000	<sup>16</sup> 20,000	39,209	2. —	33	70
Thurgovie . . . . .	1) Münsterlingen . . . . .	150	Division de l'hôpital cantonal			—	<sup>17</sup> 17	<sup>18</sup> 18	2. —	7	100
	2) Katharinenthal . . . . .	300	—	—	—	—	800,000	?	— 54	ca. 10	
Vaud . . . . .	Asile de Cery . . . . .	350	1,754,000	106,000	2,760,000	7886	<sup>19</sup> 70,000	70,000	1. 75	2	120
Nouchâtel . . . . .	Préfergier . . . . .	130	—	—	980,000	7539	250,000	—	3. 52	ca. 30	
Genève . . . . .	les Vernets <sup>20</sup> . . . . .	132	?	?	<sup>20</sup> ?	?	?	?	?	?	ca. 16

<sup>1</sup> Fonds de l'asile d'aliénés dont les intérêts ont été capitalisés jusqu'à présent. <sup>2</sup> Parmi lesquels 3 arpents de jardins potagers. <sup>3</sup> Couvent supprimé en 1862 qui fut compté à l'établissement pour le prix de fr. 100,000, auxquels s'ajoutèrent les frais de transformation fr. 762,178. Pour le mobilier qui a été repris également en sa plus grande partie, il a été donné ici la valeur d'inventaire. <sup>4</sup> L'Etat couvre le déficit. <sup>5</sup> C'est une partie de la riche corporation de l'île et de l'hôpital extérieur, qui se charge de l'administration sous la surveillance de l'Etat chargé aussi de lui venir en aide par les subsides nécessaires. <sup>6</sup> Affermés. <sup>7</sup> Achat du couvent fr. 600,000, frais de construction fr. 700,000. <sup>8</sup> Dont 35,000 d'inventaire rural. <sup>9</sup> 44 arpents de forêts. <sup>10</sup> Produit de la caisse d'épargne et de prêts à la suite d'un décret du Grand Conseil. <sup>11</sup> Dont fr. 6000 formant les <sup>2</sup>/<sub>3</sub> de la taxe sur les chiens; fr. 3000 provenant des amendes. <sup>12</sup> Par malade en traitement dans l'hôpital en général. <sup>13</sup> Frais de la première reconstruction en 1846 fr. 81,676, de la grande reconstruction de 1868/69 fr. 671,287. <sup>14</sup> Lors de la première reconstruction, ainsi non comprise l'augmentation faite depuis l'agrandissement? <sup>15</sup> Les 50,000 florins de capital de fondation auraient donc été complètement employés? <sup>16</sup> A été séparée en 1875. <sup>17</sup> L'hôpital cantonal, 1 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> million. <sup>18</sup> Subvention de l'Etat à l'hôpital, environ fr. 10,000. <sup>19</sup> En commun avec les hospices cantonaux. <sup>20</sup> Impossible d'avoir ces chiffres. <sup>21</sup> Le chiffre d'en haut est celui des frais par place actuelle; celui d'en bas, en comptant 230 places, chiffre sur lequel était basée la construction.